Informations de base

2020/2221(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
L'incidence de la criminalité organisée sur les ressources propres de l'UE et sur le détournement des fonds européens, en particulier dans le domaine de la gestion partagée **Subject** 7.30.30.06 Lutte contre la fraude économique et corruption 8.70.04 Protection des intérêts financiers de l'UE contre la fraude	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	ZDECHOVSKÝ Tomáš (EPP)	13/01/2021
	Rapporteur(e) fictif/fictive CHINNICI Caterina (S&D) STRUGARIU Ramona (Renew) PEKSA Mikuláš (Greens/EFA) CZARNECKI Ryszard (ECR) ADINOLFI Matteo (ID) FLANAGAN Luke Ming (The Left)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AGRI Agriculture et développement rural	VÁZQUEZ LÁZARA Adrián (Renew)	17/06/2021
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	CHINNICI Caterina (S&D)	01/10/2020

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Stabilité financière, services financiers et union des marchés des capitaux	HAHN Johannes

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
26/11/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
26/10/2021	Vote en commission		
22/11/2021	Dépôt du rapport de la commission	A9-0330/2021	Résumé
13/12/2021	Débat en plénière		
15/12/2021	Décision du Parlement	T9-0501/2021	Résumé
15/12/2021	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2020/2221(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/04473

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE695.313	25/08/2021	
Amendements déposés en commission		PE697.562	15/09/2021	
Avis de la commission	AGRI	PE695.116	08/10/2021	
Avis de la commission	LIBE	PE696.281	14/10/2021	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0330/2021	22/11/2021	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0501/2021	15/12/2021	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2022)89	28/04/2022	

L'incidence de la criminalité organisée sur les ressources propres de l'UE et sur le détournement des fonds européens, en particulier dans le domaine de la gestion partagée

2020/2221(INI) - 22/11/2021 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté un rapport d'initiative de Tomáš ZDECHOVSKÝ (PPE, CZ) sur l'incidence de la criminalité organisée sur les ressources propres de l'Union et le détournement de fonds européens, en particulier dans le domaine de la gestion partagée, du point de vue de l'audit et du contrôle.

La lutte contre la corruption et l'infiltration de l'économie légale par la criminalité organisée est essentielle pour garantir l'égalité de traitement devant la loi, protéger les droits et le bien-être des citoyens, prévenir les abus et veiller à ce que les titulaires de fonctions publiques rendent des comptes. Une action commune et coordonnée de l'Union et de ses États membres est nécessaire.

Fonds de l'Union atteints par la criminalité organisée

Le rapport constate que la **fraude aux recettes, et notamment la fraude douanière**, est un domaine dans lequel la criminalité organisée est particulièrement nuisible. Ce type de fraude est souvent commise en recourant à de fausses déclarations de l'origine des marchandises afin de contourner les droits antidumping de l'Union. Tout en se félicitant du travail d'enquête accompli par l'OLAF qui a permis de réduire les pertes budgétaires de l'Union estimées à plus de 1 milliard d'euros en 2017 à 180 millions d'euros en 2020, les députés estiment que les efforts de lutte contre la fraude par sous-évaluation doivent se poursuivre, étant donné que les systèmes de fraude évoluent vers de nouveaux modèles, en particulier dans le domaine du commerce électronique.

La **fraude à la taxe sur la valeur ajoutée** (TVA) constitue également une part importante de la fraude aux recettes. Les formes les plus courantes de fraude à la TVA sont la fraude intracommunautaire à l'opérateur défaillant, la fraude dans le commerce électronique et la fraude au régime douanier. Parmi les secteurs les plus exposés au risque de fraude à la TVA figure celui des carburants. Les députés déplorent à cet égard les faiblesses systémiques du système actuel de TVA intracommunautaire et le manque d'échange d'informations entre les États membres.

Les **fraudes aux subventions** - le plus souvent commises par des bandes organisées, y compris de type mafieux - sévissent dans de nombreux domaines de dépenses de l'Union, tels que la politique agricole, la politique de cohésion, la politique de la recherche et du développement et celle de l' environnement. Les députés ont redit leur inquiétude devant le fait que le dispositif actuel des subventions de **la PAC** encourage l'accaparement des terres par des structures criminelles et oligarchiques, soulignant qu'il était essentiel d'identifier ces structures pour protéger les véritables agriculteurs.

Les députés ont engagé la Commission et les États membres à coopérer aux fins de la création d'une **base de données centralisée** et interopérable, alimentée de données normalisées et de qualité, répertoriant les bénéficiaires directs et finaux des subventions de l'Union pour détecter les fraudeurs, les réseaux criminels et les structures oligarchiques, et pour empêcher ceux-ci de détourner des fonds de l'Union.

Constatant avec inquiétude que la Commission et l'OLAF voient dans la **fraude aux appels d'offres et aux marchés publics** une tendance majeure chez les fraudeurs, les députés ont regretté que, dans de nombreux États membres, il n'existe pas de législation spécifique contre la criminalité organisée. Ils ont invité les autorités nationales et de l'Union compétentes à améliorer l'interopérabilité de leurs systèmes, en facilitant **l'échange d'informations** et en renforçant la coopération et les opérations conjointes pour lutter contre la criminalité organisée transnationale.

Estimation de l'incidence financière de la criminalité organisée

Le rapport constate avec préoccupation qu'à diverses reprises il a été jugé extrêmement difficile, voire impossible, d'estimer l'ampleur et la gravité des incidences de la criminalité organisée sur le budget de l'Union. Le rapport PIF de 2019 a dénombré 514 irrégularités frauduleuses dans le volet des dépenses pour un montant de 381,4 millions d'EUR, ainsi que 425 autres du côté des recettes, pour un total de 79,7 millions d'EUR. Les députés regrettent que, selon les estimations d'Europol, ce sont entre 40 et 60 milliards d'EUR qui tombent chaque année dans l'escarcelle des organisations criminelles par le biais d'une forme particulière de fraude à la TVA. Ce sont les États membres qui subissent la majeure partie des pertes de TVA, 0,3 % seulement de la TVA perçue étant versée au budget de l'Union.

Conclusions

Les députés ont invité la Commission à mettre au point une **démarche commune** pour évaluer l'incidence de la criminalité organisée sur les fonds de l' Union et à envisager d'utiliser de manière plus cohérente l'ensemble des outils qui sont à leur disposition pour détecter et réprimer les fraudes, dont la plateforme informatique **Arachne** et le **système de détection rapide et d'exclusion (EDES)**, notamment en soutenant des formations aux autorités nationales afin de les doter des connaissances suffisantes pour leur permettre d'utiliser plus efficacement ces outils.

Les États membres sont invités à remplir leur obligation juridique de **recouvrer les fonds** ainsi que de coopérer étroitement avec les organes de l'Union afin que les fonds détournés par la criminalité organisée soient effectivement recouvrés.

Les députés estiment que la prévention de la fraude et la lutte contre la fraude des organisations criminelles doivent être une priorité pour les autorités de gestion, de certification et d'audit, et faire l'objet d'enquêtes financières spécialisées. Ils considèrent qu'il faut aussi **renforcer les règles et les mesures de gel et de confiscation des avoirs** pour lutter contre les organisations criminelles, en prévoyant la possibilité d'une saisie temporaire et égale au produit du crime afin d'empêcher le transfert du produit du crime avant la conclusion de la procédure pénale. Les enquêtes doivent être plus efficaces afin de démanteler les structures de la criminalité organisée.

L'incidence de la criminalité organisée sur les ressources propres de l'UE et sur le détournement des fonds européens, en particulier dans le domaine de la gestion partagée

2020/2221(INI) - 15/12/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 655 voix pour, 8 contre et 34 abstentions, une résolution sur l'incidence de la criminalité organisée sur les ressources propres de l'Union et le détournement de fonds européens, en particulier dans le domaine de la gestion partagée, du point de vue de l'audit et du contrôle.

Les députés ont rappelé que selon la Cour des comptes européenne, la prévention de la fraude n'a pas fait l'objet d'une attention suffisante et que la Commission ne dispose pas d'informations exhaustives sur l'ampleur, la nature et les causes des fraudes. De plus en plus d'organisations criminelles exercent des activités dans l'Union et sont particulièrement actives pour ce qui est des tentatives d'intercepter les fonds de l'Union dans les divers États membres.

Estimation de l'incidence financière de la criminalité organisée

Les députés ont relevé que le rapport annuel de 2019 sur la protection des intérêts financiers de l'Union européenne a dénombré 514 irrégularités frauduleuses dans le volet des dépenses pour un montant de **381,4 millions d'EUR**, ainsi que 425 autres du côté des recettes, pour un total de **79,7 millions d'EUR**. De plus, selon des études récentes, l'infiltration de la criminalité organisée dans la passation des marchés publics de l'Union touche entre 2,7% et 3,6% du total des dépenses. D'après ces chiffres, **entre 1,9 et 2,6 milliards d'EUR** de fonds de cohésion de l'Union ont peut-être été détournés sur la période 2014-2020.

Selon les estimations d'Europol, ce sont entre 40 et 60 milliards d'EUR qui tombent chaque année dans l'escarcelle des organisations criminelles par le biais d'une forme particulière de fraude à la TVA, à savoir la fraude intracommunautaire à l'opérateur défaillant (MTIC). Ce sont les États membres qui subissent la majeure partie des pertes de TVA, 0,3 % seulement de la TVA perçue étant versée au budget de l'Union.

Face à la difficulté, voire à l'impossibilité d'estimer l'ampleur et la gravité des incidences de la criminalité organisée sur le budget de l'Union, le Parlement a invité la Commission à se coordonner avec les autorités des États membres afin de **procéder à une évaluation complète, à l'échelle de l'Union, de l'ampleur réelle, de la nature et des causes de la fraude**, en associant les agences de l'Union concernées et en coopérant avec les partenaires des pays voisins de l'Union.

Fonds de l'Union atteints par la criminalité organisée

Le Parlement constate que la **fraude aux recettes**, et notamment la fraude douanière, est un domaine dans lequel la criminalité organisée est particulièrement nuisible. Ce type de fraude est souvent commis en recourant à de fausses déclarations de l'origine des marchandises afin de contourner les droits antidumping de l'Union. Les combines de sousévaluation examinées par l'OLAF ces dernières années concernent principalement des marchandises importées de Chine. Tout en se félicitant du travail d'enquête accompli par l'OLAF qui a permis de réduire les pertes budgétaires de l'Union estimées à plus de 1 milliard d'EUR en 2017 à 180 millions d'EUR en 2020, les députés ont estimé que les efforts de lutte contre la fraude par sous-évaluation doivent se poursuivre.

La **fraude à la taxe sur la valeur ajoutée** (TVA) constitue également une part importante de la fraude aux recettes, les formes les plus courantes de fraude à la TVA étant la fraude intracommunautaire à l'opérateur défaillant, la fraude dans le commerce électronique et la fraude au régime douanier. Parmi les secteurs les plus exposés au risque de fraude à la TVA figure celui des carburants. Les députés ont déploré à cet égard les faiblesses systémiques du système actuel de TVA intracommunautaire et le manque d'échange d'informations entre les États membres.

Les **fraudes aux subventions** - le plus souvent commises par des bandes organisées, y compris de type mafieux - sévissent dans de nombreux domaines de dépenses de l'Union, tels que la politique agricole, la politique de cohésion, la politique de la recherche et du développement et celle de l'environnement. Les députés ont redit leur inquiétude devant le fait que le dispositif actuel des **subventions de la PAC** encourage l'accaparement des terres par des structures criminelles et oligarchiques, soulignant qu'il était essentiel d'identifier ces structures pour protéger les véritables agriculteurs.

Le Parlement a engagé la Commission et les États membres à coopérer aux fins de la création d'une **base de données centralisée et interopérable**, alimentée de données normalisées et de qualité, répertoriant les bénéficiaires directs et finaux des subventions de l'Union pour détecter les fraudeurs, les réseaux criminels et les structures oligarchiques, et pour empêcher ceux-ci de détourner des fonds de l'Union.

Constatant avec inquiétude que la Commission et l'OLAF voient dans la **fraude aux appels d'offres et aux marchés publics** une tendance majeure chez les fraudeurs, les députés ont regretté que, dans de nombreux États membres, il n'existe pas de législation spécifique contre la criminalité organisée. Ils ont invité les autorités nationales et de l'Union compétentes à améliorer l'interopérabilité de leurs systèmes, en facilitant l'échange d'informations et en renforçant la coopération et les opérations conjointes pour lutter contre la criminalité organisée transnationale.

Conclusions

Le Parlement a préconisé d'instaurer un échange complet, efficace et rapide d'informations et a réaffirmé l'importance **d'harmoniser les définitions** afin d'obtenir des données comparables entre organes de l'Union et États membres afin de pouvoir évaluer l'incidence des activités de la criminalité organisée sur les finances de l'Union et de prendre rapidement des mesures pour la combattre.

Les États membres et la Commission sont invités à utiliser de manière plus cohérente l'ensemble des outils qui sont à leur disposition pour détecter et réprimer les fraudes, dont **la plateforme informatique Arachne et le système de détection rapide et d'exclusion** (EDES), notamment en soutenant des formations aux autorités nationales afin de les doter des connaissances suffisantes pour leur permettre d'utiliser plus efficacement ces outils.

Le Parlement a déploré le faible taux de mise en examen à la suite des recommandations de l'OLAF aux États membres. Il a demandé à l'OLAF et à la Commission de rechercher les causes profondes de cette situation et aux États membres de remplir leur obligation juridique de **recouvrer les fonds** et de coopérer avec les organes de l'Union pour que les fonds détournés par la criminalité organisée soient effectivement recouvrés.

Les députés estiment que la prévention de la fraude et la lutte contre la fraude des organisations criminelles doivent être **une priorité pour les autorités de gestion, de certification et d'audit**, et faire l'objet d'enquêtes financières spécialisées. Ils considèrent qu'il faut aussi renforcer les règles et les **mesures de gel et de confiscation des avoirs** pour lutter contre les organisations criminelles, en prévoyant la possibilité d'une saisie temporaire et égale au produit du crime afin d'empêcher le transfert du produit du crime avant la conclusion de la procédure pénale. Les enquêtes doivent être plus efficaces afin de démanteler les structures de la criminalité organisée.